rassée; soit vers Almyro, où il se joindra au gros de l'armée. »

EN ÉPIRE

Constantinople, 6 mai. — Les troupes turques ont occupé hier sans combat le point le plus élevé du mont Gulberin, en face d'Arta.

A ATHÈNES

Arrestation d'Amilcare Cipri[illegible]

Paris, 6 mai. — L'*Agence Fournier* communique la dépêche suivante :

« Rome, 6 mai, 3 h. 30 du soir. — Amilcare Cipriani, qui était parti à la tête de volontaires italiens, vient d'être arrêté à Athènes pour y avoir provoqué des désordres. Il sera expulsé.

Félicitations au prince royal

Athènes, 6 mai, 2 heures matin. — Les nouvelles du théâtre de la guerre parvenues hier soir ont causé une satisfaction générale à Athènes. La foule très nombreuse dans les rues lit les bulletins de guerre.

Le conseil des ministres, au reçu de ces bonnes nouvelles, a télégraphié au prince royal: « L'armée et vous ainsi que le prince Nicolas avez dignement célébré la fête de Sa Majesté le roi. Nous vous adressons nos félicitations sincères et vous prions de féliciter les troupes au nom de la patrie. »

Le prince royal a transmis immédiatement ses félicitations aux troupes.

Les communications sont interrompues sur la ligne ferrée de Pharsale à Volo.

Cent cinquante philhellènes, la plupart Français conduits par un ancien capitaine français, portant la croix de la Légion d'honneur traversent la ville, drapeau français en tête pour rejoindre l'armée grecque. Ils sont acclamés.

La médiation des puissances

Athènes, 6 mai. — On confirme la proposition des puissances, au sujet de la médiation.

Les ministres de France, d'Angleterre et d'Italie ont reçu pour instructions de proposer la médiation.

On attend incessamment les instructions destinées aux ministres d'Autriche et d'Allemagne.

C'est la Russie qui, d'accord avec les puissances, a informé le gouvernement hellénique qu'elles étaient disposées à intervenir, dans le cas où la demande leur en serait faite par la Grèce.

Le voyage de M. Félix Faure

EN RUSSIE

Londres, 6 mai. — D'après le correspondant du *Daily Chronicle* à Vienne, on aurait annoncé officiellement dans cette ville que M. Félix Faure a abandonné son intention de visiter St-Pétersbourg cette année.

Obsèques de M. Tolain

Paris, 6 mai. — Ce matin, à dix heures ont eu lieu les obsèques de M. Tolain, sénateur.

Selon la volonté du défunt, les honneurs militaires n'ont pas été rendus et aucun discours n'a été prononcé sur la tombe.

Le cortège s'est formé au Sénat et s'est rendu directement au cimetière Montparnasse où a eu lieu l'inhumation.

Dernière Heure

La Catastrophe du Bazar de la Charité

Le Service à Notre-Dame

Le service solennel en l'honneur des victimes de la catastrophe de la rue Jean Goujon sera célébré samedi à midi précises à l'église Notre-Dame de Paris.

M. Richard présidera le service solennel.

Le cérémonial des grands deuil publics sera observé dans toute son ampleur funèbre.

La basilique sera tendue de noir, des voûtes aux dalles.

Un monumental catafalque sera dressé au milieu du chœur.

Tout le clergé de la cathédrale, en habit de chœur, assistera aux obsèques des infortunées victimes.

Des délégations du clergé des paroisses parisiennes se joindront à lui pour les prières et les chants de l'absoute.

L'administration des beaux-arts s'est préoccupée de la partie musicale. Seules, des parties ensembles seront exécutées par les personnels de l'Opéra, de l'Opéra-Comique, des concerts Lamoureux et Colonne.

A l'issue de la messe, le père Ollivier, prédicateur du Carême, à Notre-Dame, montera en chaire et prononcera une allocution funèbre.

L'héroïsme de la femme d'un député

Paris, 6 mai. — Certaines personnes n'ont dû leur salut qu'à leur sang-froid et à leur courageuse présence d'esprit. Voici dans cet ordre d'idées un épisode qui a eu pour héroïne Mme Achille Fould, la femme du député des Hautes-Pyrénées et qui mérite d'être rapporté.

Au plus fort de l'incendie, Mme Achille Fould, était parvenue à dresser une échelle le long du mur des écuries de M. de Rotschild mitoyennes du lieu du sinistre. Elle y fit grimper devant elle deux jeunes filles dont l'une grièvement brûlée à la jambe se soutenait à peine et risquait de s'évanouir à chaque seconde.

Poussant devant elle les malheureuses enfants affolées, la courageuse femme parvint enfin sur le toit, tandis que les flammes léchaient déjà les montants de l'échelle.

Elle franchit le toit rapidement soutenant toujours la blessée défaillante et parvenant à l'hôtel Polignac qui touche aux écuries, elle enfonça d'un coup de poing une fenêtre de derrière, passa son bras, ouvrit la fenêtre et fit pénétrer avec elle les deux jeunes filles qu'elle venait de sauver.

Où l'astrologie va-t-elle se nicher ?

Londres, 6 mai. — La *Westminster Gazette* fait remarquer que dans un almanach qui parait annuellement sous le titre de *Old Moore's almanach* se trouve l'étrange prédiction suivante *qui se rapporte au dernier jour d'avril 1897.*

« Nous sommes presque certains d'apprendre la nouvelle d'un effroyable incendie qui éclatera à Paris et qui fera de nombreuses victimes *tandis qu'un grand nombre de curieux se presseront autour des ruines.* »

LA GUERRE TURCO-GRECQUE

Volontaires grecs et français

Marseille, 6 mai. — L'*Ortis* est parti aujourd'hui en emportant un certain nombre de volontaires grecs venus d'Amérique, plus de 150 volontaires français enrôlés par un comité marseillais.

Retour offensif des Turcs

Athènes, 6 mai. — Les Turcs ayant reçu un puissant renfort d'artillerie ont exécuté un mouvement enveloppant qui a forcé le prince héritier a abandonner les positions de Pharsale et à se replier sur les hauteurs fortifiées de Dimokos. Il assure aussi sa ligne de retraite sur Almira et le golfe de Valo.

Le colonel Smolenski a été autorisé à quitter Velestino. Il exécute régulièrement sa retraite.

Les forces turques actuellement réunies se montent à soixante mille hommes. Ces nouvelles ont jeté la consternation dans Athènes.

Réoccupation de Pharsale

PAR LES TURCS

Constantinople, 6 mai, 5 heures 55 soir. — *Quatre divisions de l'armée impériale qui marchait* sur Pharsale ont rencontré l'ennemi. A la suite d'un vif combat de quinze heures, elles l'ont délogé et se sont avancées jusqu'à Pharsale qui vient d'être occupé victorieusement par l'armée impériale.

L'intervention des puissances

Athènes, 8 h. 20. — Cet après-midi les représentants des puissances se sont réunis au domicile de M. Bourée, ministre de France, qui était retenu chez lui par la goutte. Ils ont examiné longuement l'opportunité d'une intervention et ont décidé qu'ils adresseraient collectivement une sommation amicale à la Grèce et à la Turquie d'avoir à conclure un armistice et à cesser les hostilités.

Le représentant de l'Allemagne fait encore quelques objections sur des points de détails néanmoins la notification sera remise demain aussitôt que la Grèce aura fait connaître son acceptation et les hostilités seront suspendues.

Dans les cercles autorisés on considère que la guerre est terminée.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Au tissage Harinckouck

La grève du tissage Harinckouck continue toujours. Mercredi, le patron a avisé les ouvriers que *ceux qui ne réintégreraient pas l'atelier* seraient remplacés et leurs livrets déposés aux Prud'hommes.

Dès aujourd'hui la grève peut être considérée comme terminée.

Vingt ouvriers ont été renvoyés, quinze ont retiré leur livret et les autres ont repris le travail.

A la filature Alfred Motte frères

Hier matin à sept heures et demie, 70 ouvrières de la préparation ont quitté le travail. Elles se plaignent d'un nouveau directeur entré dans l'établissement depuis deux mois, et demandent son renvoi. En se mettant en grève, ces ouvrières ont amené le chômage de 160 ouvriers divers, bacleurs, fileurs, rattacheurs, etc.

On espère que cette grève sera de courte durée.

A LANNOY

La grève de la filature Parent-Monfort peut être considérée comme terminée.

Les ouvrières ayant obtenu satisfaction, 40 ont repris le travail, hier, à la rentrée d'une heure. On espère que les 20 autres reprendront le travail ce matin.

A COMINES

Grève des ouvriers rubanniers

Une grève, qui, nous l'espérons, n'aura pas longue durée s'est déclarée, hier matin, chez M. Charles Catteau, rubannier à Comines (France) employant deux cent cinquante ouvriers environ.

Voici quelles ont été les causes principales de cette cessation de travail :

Il y a environ trois semaines, les ouvriers rubanniers affectés au festonnage et aux jarretières furent tout surpris de constater en touchant leur salaire, qu'une diminution d'environ cinquante centimes par cent mètres leur avait été faite sur leur travail, ce qui occasionnait, pour les jarretiers un déficit de cinq francs par quinzaine et pour les festonniers, sept à huit francs.

Justement émus d'une pareille mesure, les ouvriers, dont la majeure partie est affiliée au syndicat nouvellement créé, tentèrent une démarche auprès de leur patron pour connaitre le motif de cette réduction de salaire.

M. Ch. Catteau prétendit que les [illegible]fs appliqués dans sa fabrique étaient [illegible] supérieurs à ceux des autres patrons rubanniers de Comines et que c'était là [illegible] la raison qui le poussait à la don[illegible] plus haut.

Malgré tout, les ouvriers continuèrent le travail, espérant sans doute qu'un accord interviendrait.

Samedi dernier, une quarantaine d'entre eux, en prenant leur travail trouvèrent sur leur métier un billet de prévenance de quinzaine.

L'émotion fut grande parmi les rubanniers et comme un grand nombre manifestaient tout haut leur mécontentement, M. Ch. Catteau crut de son devoir d'avertir M. Outtel, commissaire de police.

Celui-ci parvint à ramener le calme dans les esprits et le travail continua, mais ce ne fut pas pour longtemps.

Les rubanniers ayant chargé le syndicat de leurs doléances, celui-ci demanda à M. Hennion, suppléant du juge de paix de vouloir bien trancher le différend par l'arbitrage.

M. Catteau, persistant dans ses premières réclamations, ne se présenta à aucune convocation et finalement mardi matin les rubanniers au nombre d'environ 80, s'assemblèrent à la porte de l'usine, mais refusèrent de travailler.

Il n'y a actuellement d'occupé que les hommes à la journée et une dizaine de rubanniers. A la rentrée de une heure, neuf rubanniers sont présents.

Le calme le plus complet règne dans toute la ville. Deux gendarmes de la brigade de Quesnoy-sur-Deûle sont arrivés à Comines, mais leur présence a passé presque inaperçue.

On craint que la grève ne s'étende aux établissements Galand et Louis Catteau pour samedi prochain.

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

LE MATCH FRANCO-BELGE

du 9 mai au Vélodrome de Roubaix

La presse parisienne, comme celle du Nord, se préoccupe vivement du match Franco-Belge qui sera couru dimanche au Vélodrome de Roubaix, entre le champion du monde Bourillon, et le célèbre coureur belge Fischer.

Le vélo, le principal organe cycliste de France, disait notamment avant-hier, en parlant de cette *belle rencontre.*

« Le Vélodrome de Roubaix, devient décidément un centre sportif des plus importants. Après l'arrivée de Gorinet de Cordang, après le grand prix d'ouverture, il nous offre pour dimanche prochain « le match peut-être le plus sensationnel du début *de cette saison; c'est le match Bourillon-Fischer.* »

Cette rencontre fait l'objet de toutes les conversations dans les milieux cyclistes de Roubaix, de Lille et de Tourcoing. Dès hier, les murs de Roubaix étaient tapissés de magnifiques portraits de Bourillon, le champion du monde, avec lequel va se mesurer le terrible coureur belge.

L[illegible]ence de dimanche au Vélodrome de Roubaix [illegible]ra certainement passionnante, car on s'attend à une lutte colossale entre les deux sprinters belge et français.

Chronique Régionale

Une réponse bien appliquée

Sous ce titre, la *Croix du Nord* raconte, d'après le *Peuple français*, la scène suivante dont un restaurant de Paris aurait été le théâtre, ce dernier Vendredi-Saint :

Un monsieur venait de s'attabler, l'air important et parlementant avec le garçon. Tout à coup élevant la voix : « Et pourquoi donc n'avez-vous plus du maigre ? — Mais parce que c'est Vendredi-Saint. — Je m'en f... pas mal ! Il n'y a que les imbéciles qui fassent maigre le Vendredi Saint...

Sur ce mot, un ouvrier qui achevait de souper d'un morceau de pain et de fromage, se leva. » Alors je suis donc un imbécile ? » Et le brave homme qui ne poussait pas l'esprit chrétien *jusqu'au* pardon des injures, d'allonger à l'insolent une maîtresse gifle.

L'argument, dit la *Croix*, n'était pas très philosophique, mais il était péremptoire, et sous cette leçon méritée, le libre penseur qui venait de traiter d'*imbéciles tous les catholiques resta « tout bête »*, disent les braves gens qui nous ont conté l'histoire.

Eh! bien, nous nous permettrons de poser à l'abbé qui dirige la *Croix* cette simple question: *que dirait-il si tous les « braves gens » injuriés* par lui, de façon souvent plus directe et plus grossière que ne l'avait été l'ouvrier parisien, lui répondaient par quelques « maîtresses gifles ? »

Il trouverait sans doute la scène moins drôle que celle qui le réjouit si fort aujourd'hui.

Commissariat spécial

M. Dubois, inspecteur spécial à Jeumont est nommé commissaire de police à Bourgoin (Isère)

M. Lebel, commissaire spécial adjoint, à Lille est nommé commissaire central à Saint-Nazaire.

M. Delebove, commissaire spécial à Dunkerque est nommé commissaire spécial adjoint en remplacement de M. Lebel.

M. Ferrand, commissaire central de police à Saint Nazaire, est nommé commissaire spécial à Dunkerque.

M. Beldini, commissaire spécial de police à Modane est nommé commissaire spécial de police à Cambrai en remplacement de M. Leibrand, mis en disponibilité pour raison de santé.

Le Nord à Paris

Le dîner de la Betterave a réuni, comme de coutume, [illegible] nombre de nos compatriotes. Parmi les assistants, MM. Hamy (de l'Institut), Coutelier, les peintres Comerre, Colin, Weerts (dont on a fêté la rosette rouge), Perdrizet, Grau, Hanicotte, Mairesse, les sculpteurs Lecrand, Louis Noel, Carlier, les [illegible] Malo, Lefranc, Lecocq, MM. [illegible], Angels, de Monnecove, Hudelist, etc.

Après le café, on a fort applaudi les poètes Grillon, [illegible], Walter.

Le chansonnier, M. Charles Lamy, a dit avec un art remarquable ses compositions d'un tour si pittoresque, tantôt *narquois et tantôt émues.*

M. Grau a répandu la gaîté avec quelques fantaisies patoises. Enfin, M. Jean Battaille, un diseur des plus agréables que nous aurons le plaisir d'entendre très prochainement à Lille, a de fort bonne grâce répondu aux sollicitations de l'assistance qui lui a [illegible] chansons sur mon dogues. C'était un [illegible], les œuvres les plus humoristiques de Pradels, de Xanrof, de [illegible].

Le prochain banquet aura lieu le mardi 1er juin. Les dames et [illegible] parentes des convives seront admises au concert, qui promet d'être superbe.

Abandonnez l'usage du Gaz qui, occasionne des explosions terribles. Brûlez du Pétrole qui vaut quatre fois moins cher à cause des droits réduits et qui donne une lumière plus belle.

De préférence demandez les produits de la Raffinerie de Pétrole du Nord de W[illegible]phal, électricine et étoile du Nord. n.o.

LE PARRICIDE

de Marles

DEVANT

la Cour d'Assises du Pas-de-Calais

C'est aujourd'hui que vient devant les assises du Pas-de-Calais à St-Omer, le parricide de Marles. Nos lecteurs se souviennent de cet horrible drame qui mit aux prises une pauvre vieille femme, Mme Fanchon, avec son fils François, ancien employé révoqué des contributions indirectes, soldat aux compagnies de discipline. Ce misérable, après avoir nié, entra dans la voie des aveux et rejeta la responsabilité de l'acte infâme sur un complice, un sieur Hamain, qui après lui avoir fourni du poison pour tuer sa mère, poison non employé, du reste (le misérable fils reculait devant cette mort lente) aurait assommé, en présence de François Fanchon, son complice, l'infortunée qui avait le tort grave aux yeux de son fils, de vivre trop longtemps.

Cette abominable affaire avait lieu le dimanche 14 février, à dix heures du soir, date fixée par les assassins pour frapper Mme veuve Fanchon. A l'instruction, François Fanchon et Hamain s'accusaient l'un et l'autre, essayant de dégager leur responsabilité. Telle est rapidement résumée cette affaire de parricide qui a provoqué dans la région une indignation extrême. Mme veuve Fanchon étant tout particulièrement estimée.

Notre collaborateur G.-D. Jeandouzy se rendra aujourd'hui à Saint-Omer et nous enverra des renseignements complets sur ces débats, qui, étant données les contradictions des accusés, pourraient être fertiles en incidents.

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing

commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

Chronique Locale

ROUBAIX

Le lendemain de l'école primaire

Jusqu'ici on a considéré le cours d'adultes comme étant le complément indispensable de l'école primaire, et en cela on était en grande partie dans le vrai.

Se plaçant à ce point de vue, tous ceux qui, à un titre quelconque, sont appelés à s'occuper de l'enseignement primaire, ont fait porter tous leurs efforts sur les cours du soir.

Leur accroissement s'est fait dans des proportions prodigieuses ; les résultats ont dépassé toutes les espérances.

Certes, on est loin d'être arrivé au bout des efforts à faire, et le combat contre l'ignorance est loin de toucher à sa fin.

Pourtant l'amélioration est aussi indiscutable que les succès obtenus.

Dans cet engouement très louable qui a fait pousser à outrance vers les cours d'adultes, n'a-t-on pas un peu négligé ce lendemain de l'école primaire qui est l'enseignement primaire supérieur ?

Nous savons bien que, dans beaucoup de centres, cet enseignement n'existe malheureusement pas. Alors, c'est le cours d'adultes bien organisé qui le complète.

Mais là, comme chez nous, où il existe ; où il vient se placer entre l'école primaire et les cours du soir, en a-t-on tiré tout le parti possible ?

Sans conteste, l'école primaire supérieure est la suite immédiate du simple enseignement primaire.

C'est lui qui, prenant l'enfant après l'obtention du certificat d'études, doit le conduire jusqu'au brevet.

La région du Nord est bien outillée en ce sens. Elle possède des écoles primaires supérieures ayant fait leurs preuves depuis de longues années ; il appartient donc aux instituteurs et aux institutrices de bien se pénétrer de cette idée : que ces écoles supérieures sont les compléments de leurs écoles primaires.

Le recrutement de l'école supérieure ne peut se faire et ne se fait que dans les écoles primaires qui sont en quelque sorte les étapes préparatoires de l'enseignement supérieur.

Ce sont elles qui sont les fournisseurs attitrés de l'école supérieure, lendemain plus direct de l'enseignement primaire que les cours du soir.

Certes, l'enseignement donné dans les écoles primaires est distribué d'une façon aussi intelligente que profitable, mais il est des limites auxquelles doit s'arrêter l'instituteur, limites qui *lui sont indiquées* soit par les programmes, soit par les nécessités où il se trouve, se borner à un niveau moyen, pour que son enseignement soit profitable à tous ses élèves.

Aux professeurs de l'école supérieure incombe *la tache d'élever ce niveau plus haut*, de compléter et d'étendre l'enseignement primaire ; en un mot, de le rendre supérieur.

Puisqu'il est entendu que l'enseignement primaire au premier degré est, bien que solide, in*complet dans son étendue, et que l'école supé*rieure est ce complément nécessaire, les efforts du personnel enseignant doivent donc tendre, après le certificat d'études que complète le cours du soir, vers l'école primaire supérieure que ne *peut remplacer le cours d'adultes.*

Le supérieur complétant le primaire, il a besoin, pour être utile, que le primaire le fournisse, l'alimente. C'est vers ce but que doivent se tourner tous les efforts des instituteurs et *institutrices dans des pays où, comme le nôtre*, l'enseignement primaire supérieur est si bien représenté.

Comme l'école maternelle est appelée à alimenter l'école primaire, celle-ci à son tour doit *fournir l'école primaire supérieure. Ce sont les* trois échelons de l'enseignement primaire qui, pour être profitable et pour couronner les efforts de tous, doivent, autant que possible, être gravis par tous ceux qui peuvent et veulent faire de *solides études primaires.*

Marius VÉRAN.

Une conférence publique

Une conférence publique sera donnée dimanche 9 mai, à 8 heures du soir, salle Dominique, rue de l'Alouette, par M. le docteur Legrain, médecin en chef de la Seine et par M. le docteur Boissier, ancien interne des hôpitaux de Paris.

Cette conférence aura pour sujet : l'*Alcoolisme*, ce terrible fléau qui exerce des ravages dans tous les rangs de la société.

Cette conférence sera du plus haut intérêt pour tous ceux qui ont à cœur le relèvement social et nous engageons nos lecteurs à y assister.

Statistique sanitaire du mois d'avril 1897

Dans le courant du mois dernier, l'Etat-Civil a enregistré 398 [illegible], 2[illegible] légitimes et [illegible] illégitimes ; 193 décès ; 159 mariages et [illegible] mort-nés, [illegible] légitimes et 1 [illegible].

Les 193 décès ont été fournis : coqueluche, 3 ; diphtérie, 2 ; phtisie pulmonaire, 25 ; tuberculoses diverses, 5 ; cancers, 8 ; méningite simple, 10 ; ramollissement cérébral, 2 ; maladies organiques du cœur, 15 ; bronchite aigue, 10 ; bronchite chronique, 17 ; pneumonie, 11 ; diarrhée, 32 ; maladies cholériformes, 1 ; péritonite, 1 ; débilité congénitale, 9 ; sénilité, 12 ; suicides, 1 ; causes diverses, 27.

La fièvre typhoïde, le typhus, la variole, la rougeole, la scarlatine, la méningite tuberculeuse, la paralysie, le choléra asiatique *n'ont pas* fait de victimes.

Par rapport à l'âge, les 193 décès se répartissent comme suit : 54 d'enfants de moins de 1 an ; 19 de 1 à 5 ans ; 6 de 5 à 19 ans ; 28 de 20 à 39 ans ; 30 de 40 à 59 ans ; 56 de 60 ans et au-dessus.

Le Secrétaire de la mairie de Roubaix

Le nouveau secrétaire général de la mairie de Roubaix, qui a été présenté mercredi par M. Carrette aux chefs des divers services de l'Hotel-de-Ville, est M. Félix Chabrouillaud, avocat à la Cour d'appel, ancien adjoint au maire, de Limoges.

M. Chabrouillaud est également un de nos confrères, que nous connaissions déjà, et à qui nos divergences politiques ne nous empêchent pas d'adresser sincèrement notre salut de bienvenue. — **G. R.**

***

Le nouveau secrétaire-général ne prendra possession de son poste que vers les premiers jours de la semaine prochaine.

Maternité Boucicaut

Nous apprenons que sur la proposition de M. le Directeur de l'Assistance publique de Paris, M. le docteur Delattre, de Roubaix, vient d'être nommé, par arrêté du préfet de la Seine, en date du 30 avril, médecin-accoucheur de la maternité Boucicaut.

M. le docteur Delattre est très estimé à Roubaix ; le choix de la direction de l'Assistance publique sera d'autant plus approuvé, qu'en plus de sa compétence, M. le docteur Delattre avait à son actif tous les services que depuis de longues années il rend au corps des Sapeurs-pompiers, dont il est le seul médecin.

Le drapeau de la société des « Médaillés de l'armée coloniale »

Depuis le 16 *décembre* 1896, il s'est *fondé* à Roubaix une société des médaillés de l'armée coloniale. Son siège est situé au numéro 77 de la Grande Rue.

Le bureau se compose de MM. Zünd, président ; Mabieux François, vice-président ; Fried, secrétaire ; Vanhays, trésorier.

Cette société a fait faire un magnifique drapeau que nos concitoyens peuvent voir exposé à la vitrine de M. Carpentier, marchand tailleur, rue de la gare.

Tout en soie frangée d'or, il porte en haut de la hampe un croissant auquel sont appendues les différentes médailles coloniales. Il a très bonne allure et est fort coquet.

Le dimanche 9 mai la société fera la première sortie avec son drapeau qui sera béni à l'église St-Martin. Elle sera accompagnée de la Fanfare Delattre, de la Société des trompettes de l'Epeule et de la Société des Anciens Combattants de 1870-71.

Fête de Jeanne d'Arc

C'est dimanche prochain 9 mai que Jeanne d'Arc sera fêtée dans toute la France.

Le Comité de l'Union des Sociétés patriotiques militaires de Roubaix fait un chaleureux appel à ses concitoyens afin de donner à cette fête tout l'éclat possible.

Que dimanche prochain toutes les maisons soient pavoisées en l'honneur de l'incomparable patriote que vénèrent tous les Français, et que les cœurs battent à l'unisson pour Jeanne d'Arc et pour la France.

Arrestations

Mardi soir, vers cinq heures, l'agent de sûreté Berte, a arrêté un nommé Richard Vercautter, âgé de 18 ans, demeurant rue de Flandre, 128. Cet individu est inculpé d'un vol d'une montre et d'un porte-monnaie contenant 15 francs, au préjudice d'un sieur Pierre Caymans, âgé de 30 ans, demeurant rue d'Arcole, 13, à Croix. Vercautter a été écroué au dépôt.

— Mardi après-midi, les agents de sûreté Gautier et Planckaert ont arrêté rue de Lannoy, une nommée Louise Garret, âgée de 32 ans, fille soumise, condamnée dernièrement à quatre jours de prison.

Un individu ivre Auguste Vanderdonck, âgé de 35 ans, qui l'accompagnait et faisait du tapage a été également arrêté.

Tous deux ont été écroués au dépôt de sûreté.

Une tentative de suicide

Hier matin, à cinq heures, un nommé Désiré Lombart, âgé de 52 ans, tisserand, demeurant rue de la Guinguette, cour Molliez, 21, a tenté de se suicider, en se jetant dans le canal, quai de Dunkerque. Il a pu être retiré aussitôt par des passants. Lombard qui est malade depuis quelques temps, parait atteint d'aliénation mentale. Après avoir reçu des soins, il a été reconduit à son domicile par les agents de service au quai de Dunkerque.

Accident d'usine

Lundi dernier, vers deux heures de l'après-

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 95

LE DERNIER AMOUR

DE

HENRI IV

PAR

H. GOURDON DE GENOUILLAC

Et le roi usa et abusa de cette complaisance en faisant de cette lettre un véritable réquisitoire qui finissait par la signification que le connétable adressait à Condé, de lui remettre sa fille qu'en vertu de son autorité paternelle, il la réclamerait à l'archiduc et l'enverrait retirer de ses mains pour la *remettre à Mme d'Angoulême*, tante de Charlotte, qui allait partir dans ce but pour Bruxelles.

La lettre terminée, Henri pria le Connétable de la signer, ce que celui-ci se résigna à faire, *non sans pousser quelques soupirs*, ce qui pouvait passer pour une protestation, et le remercia de sa bonne volonté.

— Sire, Votre Majesté sait depuis longtemps que ses désirs sont des ordres pour moi.

— *Oui, je sais que je puis compter sur votre dévouement.*

— Toutefois, sire, je ne saurais m'empêcher de dire à Votre Majesté, que je ne pense pas que cette lettre change quelque chose aux dispositions de Monseigneur.

— Nous verrons ; en attendant, je vais voir Mme d'Angoulême et lui donner moi-même les instructions nécessaires.

Mme d'Angoulême était toujours disposée à se mettre en route, et surtout à se prêter à toutes les fantaisies du roi.

Le 11 mai 1610, elle partait pour Bruxelles.

Or, à ce moment, le roi avait décidé qu'en son absence et pendant la guerre, la reine Marie de Médicis aurait la régence du royaume.

Celle-ci ne demandait pas mieux que d'exercer cette haute fonction, et son féal conseiller le marquis de Souvré, s'en réjouissait fort, les bontés que la reine avait pour lui lui faisaient espérer que la régente pourrait bien lui conférer quelque nouvelle dignité, et, en attendant, comme il était toujours très partisan des cérémonies, grand ami du faste et de tout ce qui était de nature à munificence, il fut l'un des *plus empressés à persuader à Marie de Médicis* qu'afin d'avoir plus d'importance aux yeux du peuple, elle ferait sagement de se faire sacrer et couronner avant le départ du roi.

Lorsque Marie de Médicis fit part de cette *proposition à son mari, celui-ci s'en montra* très contrarié; certes, l'idée du sacre ne lui déplaisait pas, mais il ne trouvait pas que le moment fût opportun, d'abord parce qu'il reculerait son départ pour l'armée, et ensuite parce *qu'il occasionnerait une forte dépense qu'il* était sage d'épargner au moment de commencer la guerre.

Mais la reine insista, et les membres du conseil de régence qui avaient été désignés, désireux *de plaire à la souveraine, appuyèrent cette in*sistance par la leur.

Ce que voyant, Henri fixa au 13 du mois, tous les préparatifs ayant été faits à l'avance par la reine qui ne doutait pas un seul instant qu'il ne *consentît à ce qu'elle désirait si ardemment.*

Le jeudi 12 mai, toute la cour se rendit à Saint-Denis.

C'était fête pour le populaire, aussi la route qui conduit de Paris à la vieille basilique était couverte de monde. On ne voyait que brillants gentilshommes à cheval, des bourgeois et gens de robes, montés sur leurs mules et des artisans à pied; le chemin était long, mais le temps était beau, il faisait doux, c'était une promenade pour les Parisiens.

Personnages marquants à la cour et gens du menu peuple, tous avaient voulu assister à la cérémonie de près ou de loin, à l'exception, toutefois, du duc de Sully, qui s'en dispensa, sous prétexte que les médecins lui avaient ordonné de prendre des bains ce jour-là, mais en réalité parce qu'il s'était montré tout à fait hostile à ce couronnement, dont il ne comprenait pas la nécessité et qu'il avait fait tout son possible pour exhorter le roi à ne pas déférer au vœu de la reine :

— Voulez-vous, lui avait-il dit la veille, que j'envoie à Notre-Dame et à Saint-Denis faire tout cesser et renvoyer les ouvriers ?

— *Je le voudrais*, répondit le roi, mais que dirait ma femme ? elle a ce sacre en tête et n'en démordra point et cependant je ne sais pourquoi, mais il me semble que ce sacre me portera malheur.

— *Madame la* reine dira ce qu'elle voudra, reprit Sully, mais je puis croire que lorsqu'elle saura la persuasion où vous êtes qu'il doit être la cause d'un malheur elle s'y opiniâtre davantage.

Quoi que fit le conseiller, Henri IV n'en persista pas moins à ne pas contrarier Marie de Médicis.

Donc, les choses suivirent leur cours et la cérémonie se fit avec la plus grande magnificence, *le cardinal Joyeuse officia et, lorsque tout fut* terminé, le roi en sortant de l'église devança la reine ; il la reçut au bas de l'escalier et comme elle refusait de passer la première :

— Allons, lui dit-il, passez, madame la régente, *c'est à vous de commander ici.*

Et lui offrant la main, il la fit marcher en avant et lui commanda de jeter au peuple une grande quantité de pièces d'or et d'argent, qui devaient perpétuer le souvenir de cette belle cé*rémonie.*

La reine devait faire son entrée à Paris le dimanche suivant 16 mai et l'on travaillait avec ardeur aux préparatifs de cette entrée royale.

On sait comment le 14, le poignard de Ravaillac assassina le roi dans son carrosse, arrêté par un embarras de voitures dans la rue de la Ferronnerie, les détails de cet événement sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les relater ici.

Ne relatons que l'influence qu'ils eurent sur les principaux personnages de ce récit.

La princesse de Condé était seule à Bruxelles, lorsque la nouvelle de la mort du roi y parvint ; son mari était parti pour Milan, où il était arrivé le 31 mars, et elle n'osait elle-même lui en écrire la nouvelle, très ennuyée qu'elle se trouvait d'avoir, à l'instigation de son père, signé la requête en séparation que celui-ci était parvenu à obtenir, suivant le désir du roi.

C'était une grosse faute qu'elle avait commise, mais il semblait que tous ceux qui l'approchaient étaient ligués contre elle ; un page de son mari, M. de Toiras s'était complètement vendu au marquis de Cœuvre, qui écrivit au roi cette lettre accusatrice :

— Le petit Toiras sert toujours bien Votre Majesté, je lui ai payé sa pension. »

Puis c'étaient Mme de Berny, M. de Préaux et nombre d'autres que la princesse croyait tous dévoués à ses intérêts et qui ne cessaient de l'encourager à profiter de ce que son époux n'était plus là, pour retourner en France et consoler les désirs du roi.

Ils ne cessaient de flatter son orgueil, en la *complimentant d'avoir inspiré une si vive pas*sion à un grand roi.

N'était-ce pas le rêve caressé par la plupart des plus nobles et des plus belles femmes de la cour de France ?

Mais la princesse tenait bon et si elle avait consenti à signer la fameuse requête en séparation, c'est que le Connétable avait exigé d'elle cette preuve qu'elle ne consentirait jamais à passer en Espagne pour se liguer contre les en*nemis du roi.*

Mme d'Angoulême en arrivant à Bruxelles, avec mission de ramener la princesse à son père ou plutôt à Henri IV, se trouva fort embarrassée en apprenant la mort du roi, évidem*ment sa mission était terminée.*

En face de cet événement, elle eut dû commander des chevaux et reprendre le chemin de Paris, mais Mme d'Angoulême était une femme qui savait à merveille tirer parti de toutes les situations.

Puisqu'il ne lui était plus possible de conduire Mme de Condé auprès de son royal adorateur, elle se mit dans l'esprit de la conduire à son mari.

— Ma chère Charlotte, dit-elle à la princesse, je crois que votre devoir est d'aller retrouver incontinent votre époux et je me mets à votre disposition pour vous accompagner.

— Je vous remercie de tout mon cœur, lui répondit celle-ci, mais en faisant cela, j'irais tout à fait contre la volonté de mon père, et je continuerai de demeurer auprès de Mme l'archiduchesse, jusqu'à ce qu'il plaise à M. le prince de me commander de quitter le palais de l'infant.

Il n'y avait rien à objecter à cela. Mme d'Angoulême le comprit et reprit la route de Paris.

Quant au prince de Condé, il quitta précipitamment Milan, dès qu'il eut reçu la confirmation de la perte de son oncle et *revint à Bruxelles.*

Mais il y descendit à l'hôtel d'Orange, et comme l'infant Albert lui fit demander s'il ne viendrait pas en personne chercher sa femme, *il s'y refusa :*

— Monseigneur, lui dit-il, je vous supplie très humblement de ne pas me commander de faire cette démarche, si vous ne voulez me réduire à cette extrémité de vous désobéir. Madame ma *femme a signé la requête en séparation*, c'est-à-dire en dissolution de son mariage avec moi, je sais que c'est sur la prière de M. le connétable son père et ne lui en conserve nullement rancune, mais pour que j'oublie ce fait et consente *à reprendre ma femme, il faut que j'en sois* prié, non seulement par elle, mais aussi par Monsieur son père et Messieurs ses parents.

La condition n'était pas inacceptable.

L'archiduc Albert se chargea du soin d'aplanir *cette légère difficulté; M. de Montmorency* et les autres parents de Charlotte, s'empressèrent d'écrire au prince de Condé dans les termes qu'il avait lui-même indiqués, et bientôt le jeune ménage rentra en France et reprit la place qui lui avait été assignée à la cour de la régente.

Les chroniqueurs du temps ne manquèrent pas d'exercer leur verve satirique à propos des relations qu'ils supposèrent avoir existé entre la belle princesse de Condé et le roi Henri IV, mais les Tallemans des Réaux et quelques autres ne se gênaient pas pour broder à leur fantaisie; un historien fameux a même osé affirmer que le prince de Condé se tint loin de sa femme comme d'un objet sacré, réservé, laissant entendre que son mariage ne fut pas consommé.

C'est de ce mariage que naquit celui qu'on appela le Grand Condé !

Fiez-vous donc aux historiens !

Angélique Paulet, devenue orpheline (sa mère était morte alors qu'elle perdit son père) vit sa position de fortune, notablement changée Peu de temps après que Marie de Médecis devint régente, Sully quitta le ministère et son départ fut le signal de nombreuses récriminations qui se produisirent contre ce qu'on appela les exactions de Paulet; le duc d'Epernon encourageait tous ceux qui prétendaient avoir *été lésés par le traitant; des procès furent in*tentés à sa succession et la grosse fortune de Paulet passa en grande partie aux mains de ses accusateurs.

Bref, Angélique sauva à peine quelques débris *de l'opulence qu'on avait tant reprochée à son* père.

Elle n'eut pas de peine à comprendre que jamais M. de Bassompierre n'avait eu l'intention de l'épouser, car s'il continua à se prétendra *très épris d'elle, il ne lui cacha pas que* cette passion n'avait rien à voir avec le mariage.

Elle en éprouva un secret dépit qui ne s'effaça jamais; mais n'ayant pu devenir la femme qu'il eût voulu épouser, elle résolut de demeurer *tout à fait maitresse* d'elle-même et vivre librement.

La chronique lui prête un grand nombre d'amours galantes ; ce qui est certain, c'est qu'elle ne revit jamais Hector

Elle devint l'intime amie de Mme de Rambouillet, de sa fille, de Mlle de Scudéri, et elle brilla d'un vif éclat au milieu de ce cercle de femmes spirituelles, instruites, aimables, distinguées, qu'on appela les Précieuses et qui se réunissaient, selon la saison, tantôt à Chantilly, tantôt Mézières, tantôt à Rambouillet et surtout dans le fameux salon bleu de l'hôtel de la rue Saint-Thomas-du-Louvre.

La belle Lionne obtint dans ce milieu de grands succès.

Ayant accompagné un jour en Gascogne Mme de Clermont, elle tomba malade et mourut, âgée de cinquante-neuf ans.

Il nous reste à parler d'Hector Massepain qui, après avoir épousé la fille de Gaultier Garguille, devint un des acteurs ordinaires de l'hôtel de Bourgogne, puis le quitta pour entrer au théâtre du Marais, situé rue de la Poterie, près la place de Grève à l'hôtel d'Argent.

Mais il n'arriva jamais à obtenir la réputation qu'avait su conquérir son beau-père, et lorsqu'en 1630, la troupe du Marais alla s'installer rue Vieille-du-Temple. Hector l'avait quittée et était retourné à Rouen, avec sa femme.

On n'entendit plus parler de lui.

FIN